



**Fédération Autonome de la  
Fonction Publique Territoriale  
POLICE MUNICIPALE**



Le Secrétaire National de la FA-FPT  
NTIC - Police Municipale  
Fabien GOLFIER  
06 09 94 79 27 - [fabien.golfier.fafptpm@gmail.com](mailto:fabien.golfier.fafptpm@gmail.com)

Paris, le 04 octobre 2013

**COMMUNIQUE :**

**La FA-FPT Police Municipale reçue par Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur.**

Les représentants de la **FA-FPT Police Municipale** ont été reçus vendredi 04 octobre à 11h30, place Beauvau, par Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur en présence de Monsieur Renaud VEDEL son Directeur de Cabinet Adjoint et de Monsieur Bertrand MICHELIN, Inspecteur Général de la Police Nationale membre du groupe de travail Police Municipale. Fabien GOLFIER, Patrick CARBALLO et Jean-Michel WEISS représentaient la **FA-FPT Police Municipale**. Cet entretien qui intervenait plus de 6 mois après la dernière réunion organisée avec le Ministre (mars 2013) et près d'un an après la première prise de contact avec le groupe de travail sur les polices municipales, piloté par la Préfet Jean-Louis BLANCHOU (novembre 2012), était très attendu et a répondu en partie à nos attentes.

**Le Ministre a reconnu n'avoir pas pris le temps de travailler sur le dossier Police Municipale depuis sa prise de fonctions au Ministère de l'Intérieur en mai 2012, mais qu'il entendait rattraper ce retard et travailler avec nous dès maintenant. Précisant que cette fin d'année 2013 était un moment important pour les policiers municipaux et que, comme il l'avait annoncé dans son allocution du 30 septembre dernier devant les responsables de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, « la Police Municipale joue un rôle et a une place importante dans le dispositif de sécurité en France. La Police Municipale rentre dans le cadre du dispositif républicain de sécurité publique. »**

Les représentants de la **FA-FPT Police Municipale** lui ont rappelé la genèse des négociations en cours et les attentes de l'ensemble de la profession, immédiates, à moyen terme et pour les années à venir. Nous avons attiré son attention sur les priorités que nous défendons notamment celles devant faire l'objet d'un traitement urgent :

- la refonte des grilles indiciaires de catégorie C avec un indice terminal, a minima, de 529 brut,
- une réévaluation générale des grilles indiciaires de la filière Police Municipale,
- l'ISF obligatoire pour tous, au taux maximum qui doit être renégocié pour l'ensemble des cadres d'emploi et la comptabilisation de celle-ci pour les droits à la retraite,
- l'obtention de la bonification du 1/5<sup>ème</sup>,
- le classement de l'ensemble de la filière en catégorie B active de la CNRACL.
- la promotion au choix élargie.

**FA-FPT POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 06 09 94 79 27

E-mail: [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Site Internet : <http://www.fafpt.org> et <http://www.policemunicipale.org>

Le Ministre nous a informé qu'une réunion interministérielle était prévue le 09 octobre prochain à l'occasion de laquelle des arbitrages seraient pris et détermineraient les avancées statutaires à destination des policiers municipaux.

Le Ministre s'est exprimé sur les évolutions qu'il voulait voir traiter à moyen terme et qui se traduiront par la présentation d'un projet de Loi, à l'horizon 2014. Celui-ci devrait contenir la fusion des cadres d'emploi des policiers municipaux et des Gardes-champêtres. Cette fusion est défendue depuis de nombreuses années par la **FA-FPT Police Municipale**.

Les objectifs du Ministre couvrent en partie les attentes que la **FA-FPT Police Municipale** porte dans son cahier revendicatif, notamment concernant le changement des appellations de grade des agents de catégorie A et B, l'abaissement du seuil permettant la nomination d'un agent de catégorie A et la création d'un nouveau grade pour cette catégorie.

Le Ministre a tenu à nous rassurer concernant les dispositions du Décret 2013-700 revenant sur les dispositifs d'armement à disposition des policiers municipaux, indiquant qu'une information confirmant le maintien des dispositions antérieures serait mise en ligne sur le [site](#) du Ministère de l'Intérieur et que les préfetures seraient également tenue informées. La **FA-FPT Police Municipale** attend qu'il soit remédié à cette situation sans délais (modification du Décret n° 2000-276 du 24 mars 2000), elle y veillera par un dialogue constant avec les services du Ministère de l'Intérieur, tout en rappelant sa volonté de voir sa revendication d'un armement de catégorie B rendu obligatoire, associé à des moyens de protection (gilet pare-balles) pour tous. Nous nous sommes déclarés satisfaits de l'expérimentation en cours en ce qui concerne les moyens radios, mais l'impossibilité d'accéder aux fichiers sans intermédiaires reste inacceptable. **Le Ministre nous a assuré que l'ensemble de ces sujets restait d'actualité et font l'objet de réflexions en cours.**

A long terme, le Ministre a exprimé sa volonté d'engager une réflexion sur le rôle, les missions et les moyens de la Police Municipale à l'horizon 2020. Ces réflexions prospectives auraient pour objectif de préciser les enjeux et la place de la Police Municipale dans l'organisation de la sécurité en France. La formation fait également partie de ces enjeux, le Ministre y est très attaché et nous lui avons fait part de notre volonté de voir celle-ci faire l'objet d'une meilleure uniformisation sur l'ensemble du territoire national ; et toujours sous l'égide du CNFPT.

L'organisation et les conditions des partenariats ont fait l'objet d'un long débat, abordant les problèmes rencontrés lors du renouvellement des conventions de coordination et les attentes en matière de doctrine d'emploi. La **FA-FPT Police Municipale** a rappelé qu'elle défendait les avantages de l'intercommunalité dans le cadre du développement des polices municipales et de la rationalisation des coûts et des moyens. Si nous pouvons accepter que l'amélioration de la coopération des forces de police d'Etat et municipales doit passer par la nécessité de formaliser les partenariats en place, nous attendons que cette coopération s'opère sur une base saine et équilibrée pour tous les acteurs. En phase avec les attentes de la **FA-FPT Police Municipale**, le **Ministre a confirmé, que les conventions de coordination doivent devenir obligatoires sur l'ensemble du territoire national dès le premier policier municipal, demandant aux Préfets de ne pas s'opposer pas à la signature de celles-ci.**

La **FA-FPT Police Municipale** a rappelé au Ministre, qu'elle inscrivait son action dans la durée pour voir reconnaître la prééminence de la police municipale, là où elle se trouve, comme acteur de la sécurité au quotidien. A ce titre, elle marque sa volonté de voir la police municipale prendre place aux côtés des forces de police étatique dans la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la délinquance. Néanmoins, la **FA-FPT Police Municipale** attend qu'il soit établi la doctrine d'emploi de la police municipale, définissant ainsi le rôle et la place de ces près de 20 000 agents dans le cadre de la coproduction de sécurité engagée depuis la Loi de 1999.

La **FA-FPT Police Municipale** a exprimé au Ministre son amertume, alors qu'une dynamique de travail existait jusqu'en mars 2012, les groupes de travail sont depuis lors en sommeil, alors même que les sujets n'ont jamais

Contact:

**CONTACT.FAFPTM@GMAIL.COM**

été si nombreux à traiter. Nous demandons instamment la relance de ceux-ci sous couvert de la CCPM. Le Ministre nous a fait part de sa volonté d'organiser une réunion de la CCPM et de reprendre les travaux, menant de front une réflexion sur le volet statutaire, une autre sur la partie opérationnelle et la troisième sur l'avenir de la Police Municipale.

La FA-FPT Police Municipale a porté et accompagné la construction de notre filière bien avant la Loi de 1999, elle a participé à l'intégration des devoirs, elle entend maintenant à ce que ses droits soient respectés. Elle attend qu'elle soit reconnue, non pas comme une force supplétive mais comme un acteur à part entière de la sécurité publique au service des Français. Les attentes sont grandes, il est plus que temps de faire un pas vers ces agents.

La FA-FPT Police Municipale a trouvé en Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur, un interlocuteur maîtrisant parfaitement son sujet, pragmatique et exprimant sa volonté de mener à bien les réformes attendues dans les limites des contraintes imposées à son Ministère. Comme nous, il notre volonté de se projeter vers l'avenir et de travailler pour demain.

Néanmoins, nous exigeons dès à présent des réponses à la hauteur des attentes de nos collègues, un calendrier de mise en œuvre des réformes et la reprise des travaux interrompus depuis maintenant près d'un an et demi.

